

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 733

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 19 BIS

À la fin de l'alinéa 55, substituer au mot :

« haineux »

le mot :

« illicites ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'est pas souhaitable que les plateformes luttent contre des propos qu'elles considèrent comme « haineux » et dont l'interprétation peut parfois être subjective. Il faut qu'elles luttent contre des propos illicites et qui, de façon objective, doivent être condamnés.